



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 6 octobre 2025

Délibération n° 2025_128
APPEL A PROJETS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE LA DRAC

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 30 septembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 39

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPAS, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou DIOP, Thierry TRIJOULET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 9

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY à Antoine JACINTO, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Hélène DELNESTE à Thierry MILLET, Sylvie DELUC à Christine PEYRE, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOULET, Patricia NEDEL à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Fatou THIAM à Anne-Eugenie GASPAS.

ABSENTE EXCUSEE : 1

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, adjointe au Maire Déléguée à la Culture, rappelle à l'assemblée que depuis mars 2023, la Ville est engagée dans une convention-cadre Éducation Artistique et Culturelle (EAC) signée avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), et l'Education Nationale, marquant ainsi sa volonté de structurer et de renforcer l'accès à la culture pour tous les publics, en particulier les jeunes. Ainsi, 62 projets EAC et 11 Résidences ont été proposés dans le cadre des parcours, 246 groupes d'enfants concernés soit 4800 enfants.

Depuis plusieurs années et particulièrement en 2025, la Ville a renforcé son engagement en matière d'EAC, en développant des projets à destination des enfants et des jeunes, à la fois sur le temps scolaire, en lien avec les établissements d'enseignement, sur le temps périscolaire, en collaboration avec les structures d'accueil de loisirs et extra-scolaire avec des temps de rencontres et des ateliers avec les familles.

Afin de poursuivre et développer cette dynamique, la Ville souhaite répondre à l'appel à projets EAC lancé par la DRAC en 2025. Les 10 projets annexés au présent rapport avec le budget prévisionnel s'inscriront dans la continuité des actions engagées, en lien avec les objectifs définis avec les partenaires culturels et éducatifs du territoire.

Ces 10 projets seront développés autour des thématiques de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Conçus en étroite collaboration avec des enseignants et des animateurs périscolaires, ces projets s'adresseront à un large public, de la toute petite enfance (notamment dans le cadre de l'événement « *Promenons-nous* ») aux enfants et aux jeunes, sur des temps scolaires et extrascolaires.

Différents artistes et disciplines seront mobilisés – danse, arts plastiques, photographie, sciences – afin de proposer des formats variés et adaptés aux publics. Près de 350 heures d'interventions artistiques et pédagogiques seront déployées dans le cadre de ces projets.

Afin que ces projets puissent être soutenus financièrement, la Ville doit déposer une demande de subvention auprès de la DRAC et en assurer le suivi administratif et financier.

Le budget prévisionnel annexé au présent rapport de chacun des financeurs partenaires de la convention s'établit comme suit :

Budget Résidences en milieu scolaire, extra scolaire et Projet EAC de territoire Exercice 2026 (année scolaire 2025/2026)			
DEPENSES		RECETTES	
Ateliers de pratique (Rémunération artistes et intervenants)	39 510	DRAC (convention Cadre EAC)	10 000
Résidence de création aux lycées	2 350	REGION NOUVELLE AQUITAINE (Volets 3 - Résidences d'artistes en établissements scolaires)	2 350
Frais de mission artistes	730	Ville de Mérignac	36 650
Transports élèves	850		
Valorisation, trace des projets	5 560		
TOTAL DEPENSES	49 000 €	TOTAL DES RECETTES	49 000 €

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Famille en date du 25 septembre 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de l'appel à projets Éducation Artistique et Culturelle (EAC) 2025 et à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier ainsi que les éventuelles conventions de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 6 octobre 2025



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.